

Barreau du Québec – École du Barreau

États financiers au 31 mai 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Revenus et dépenses	5
Surplus	6
Surplus réservés	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexes	18 - 22



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du comité de la formation professionnelle de
Barreau du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'École du Barreau de l'organisme Barreau du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2021 et les états des revenus et dépenses, des surplus, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'École du Barreau de l'organisme au 31 mai 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans les annexes ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 23 septembre 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

Barreau du Québec – École du Barreau

Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Revenus		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Enseignement supérieur	2 018 025	2 018 025
Subvention gouvernementale – ministère de l'Enseignement supérieur – stages internationaux	50 000	70 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	6 036 810	6 079 642
Documentation	789 778	1 104 951
Séances de reprise	38 595	181 551
Demandes de révision		3 830
Revenus nets de placements	55 548	88 081
Autres	298 942	346 939
	<u>9 287 698</u>	<u>9 893 019</u>
Dépenses		
Direction de la formation	1 305 301	1 101 592
Service du programme et des évaluations	4 808 510	4 400 481
Centre de Montréal	998 833	1 007 189
Centre de Québec	633 292	755 444
Centre de Gatineau	349 069	352 427
Centre de Sherbrooke	543 498	543 304
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	362 559	324 512
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
Comités	139 872	69 829
	<u>9 015 934</u>	<u>8 429 778</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant projets	271 764	1 463 241
Projets	(141 276)	(274 386)
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u>130 488</u>	<u>1 188 855</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

	<u>2021</u>			<u>2020</u>	
	<u>Surplus réservés (page 7) \$</u>	<u>Investis en immobilisations \$</u>	<u>Non affectés \$</u>	<u>Total \$</u>	<u>Total \$</u>
Solde au début	2 359 527	357 348	2 865 327	5 582 202	4 374 747
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses (page 5)		(93 827) (a)	224 315	130 488	1 188 855
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus			(17 400)	(17 400)	18 600
Virement des surplus réservés (page 7)	(216 007)		216 007		
	2 143 520	263 521	3 288 249	5 695 290	5 582 202
Investissement en immobilisations corporelles		209 558	(209 558)		
Virement aux surplus réservés (page 7)	270 500		(270 500)		
Solde à la fin	2 414 020	473 079	2 808 191	5 695 290	5 582 202

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

								2021	2020	
	Développement international	Stratégie de communication	Refonte du tableau de l'Ordre	Sécurité Centre MTL	Réformes amorcées et projets reliés	Clinique juridique	Plan d'action Bien-être psychologique	Aménagement Clinique rez-de-chaussée	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	10 000	30 681	20 000	5 000	2 254 115	39 731			2 359 527	2 633 913
Affectation des surplus non affectés (page 6)	10 000	30 681	20 000	5 000	2 254 115	39 731	15 000	255 500	2 70 500	2 633 913
Virement aux surplus non affectés (page 6)	10 000	4 868	20 000	5 000	133 128	39 731	3 280		216 007	274 386
Solde à la fin	–	25 813	–	–	2 120 987 (a)	–	11 720	255 500	2 414 020	2 359 527

(a) Ces fonds sont affectés à la fois à la refonte et à l'implantation, et incluent tous les frais accessoires y afférents.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	130 488	1 188 855
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	93 827	70 759
Variations de la juste valeur des placements	(37 768)	(17 362)
Avantages sociaux futurs	(17 400)	18 600
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Diminution des subventions à recevoir du ministère de l'Enseignement supérieur	222 265	2 083 929
Diminution des droits de scolarité à recevoir	7 469	28 236
Diminution des intérêts courus	33	35
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	16 685	(26 147)
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	213 434	(12 497)
Diminution des frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	(14 487)	(345 992)
Augmentation de la subvention de fonctionnement perçue par anticipation du ministère de l'Enseignement supérieur	3 867 881	
Augmentation de la subvention – stages internationaux perçue par anticipation du ministère de l'Enseignement supérieur	150 000	
Augmentation (diminution) de la provision pour charges locatives	(8 132)	109
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>4 624 295</u>	<u>2 988 525</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances au Fonds général du Barreau du Québec	(137 077)	
Immobilisations corporelles	(209 558)	(16 346)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(346 635)</u>	<u>(16 346)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds général du Barreau du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	(52 758)	(53 666)
Augmentation nette de l'encaisse	4 224 902	2 918 513
Encaisse au début	6 376 625	3 458 112
Encaisse à la fin	<u>10 601 527</u>	<u>6 376 625</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau du Québec – École du Barreau

Situation financière

au 31 mai 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	10 601 527	6 376 625
Subventions à recevoir du ministère de l'Enseignement supérieur		222 265
Droits de scolarité à recevoir (note 5)	30 555	38 024
Avances au Fonds général du Barreau du Québec (note 2)	137 077	
Intérêts courus	579	612
Frais payés d'avance	179 384	196 069
	10 949 122	6 833 595
Long terme		
Placements (note 6)	438 231	400 463
Immobilisations corporelles (note 7)	473 079	357 348
	11 860 432	7 591 406
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	753 077	539 643
Dû au Fonds général du Barreau du Québec (note 2)		52 758
Subvention de fonctionnement perçue par anticipation du ministère de l'Enseignement supérieur	3 867 881	
Subvention – stages internationaux perçue par anticipation du ministère de l'Enseignement supérieur	150 000	
Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation	1 363 655	1 378 142
Provision pour charges locatives	30 529	38 661
	6 165 142	2 009 204
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 6)	473 079	357 348
Non affectés (page 6)	2 808 191	2 865 327
Réservés (page 7)	2 414 020	2 359 527
	5 695 290	5 582 202
	11 860 432	7 591 406

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,


Administrateur


Administrateur

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Le Barreau du Québec est régi par la Loi sur le Barreau et par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'École du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec que l'École du Barreau a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'École du Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École du Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Revenus de subventions

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de subventions du ministère de l'Enseignement supérieur sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par voie de décret par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École du Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus de placements provenant de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec. Les revenus nets de placements correspondent donc aux variations de la juste valeur des placements. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Les revenus nets de placements sont tous non grevés d'affectations d'origine externe et sont donc tous constatés à l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'École du Barreau a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'École du Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Aménagement des locaux – Centre de Sherbrooke	Durée du bail de 10 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

Opérations entre apparentés

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Les avances et les dus conclus avec des apparentés ne portent pas intérêt. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite à prestations définies

L'École du Barreau constitue ses obligations en vertu du régime de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, l'École du Barreau comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant du régime à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. L'École du Barreau détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École du Barreau. Le coût total du régime à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments reconnus, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs du régime et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux surplus sous un poste distinct. La réévaluation et les autres éléments reconnus ne sont pas reclassés à l'état des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur. L'École du Barreau comptabilise ainsi sa quote-part du Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau.

Régime de retraite à cotisations définies

L'École du Barreau comptabilise les cotisations au régime de retraite à cotisations définies du Barreau du Québec dans l'exercice où elles sont versées.

3 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 7 000 000 \$ par réclamation ou par an, qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

4 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge de 478 448 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (469 068 \$ en 2020), évaluée à la valeur d'échange. De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement d'aménagement des locaux d'un montant de 46 003 \$ (37 530 \$ en 2020) et de l'amortissement de mobilier d'un montant de 1 270 \$ (1 270 \$ en 2020).

5 - DROITS DE SCOLARITÉ À RECEVOIR

Le montant de perte de valeur afférente aux droits de scolarité à recevoir est nul pour l'exercice (nul en 2020), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les droits de scolarité à recevoir est nulle (nulle en 2019).

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2021

6 - PLACEMENTS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Quote-part de 1,03 % du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (1,03 % au 31 mai 2020)	<u>438 231</u>	<u>400 463</u>

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec au 31 mai 2021 est constituée d'encaisse (1 %; aucune encaisse au 31 mai 2020), d'obligations gouvernementales canadiennes (10 %; 10 % au 31 mai 2020), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (7 %; 9 % au 31 mai 2020), de fonds communs d'actions canadiennes (10 %; 10 % au 31 mai 2020), de fonds communs d'actions étrangères (23 %; 23 % au 31 mai 2020), de fonds d'obligations canadiennes (22 %; 22 % au 31 mai 2020), de fonds communs de prêts diversifiés (14 %; 18 % au 31 mai 2020), de fonds communs immobiliers (11 %; 8 % au 31 mai 2020) et de bons du Trésor (2 %; aucun bon du Trésor au 31 mai 2020).

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenue conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA).

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	156 603	111 231	45 372	31 454
Équipement informatique	45 896	15 751	30 145	16 370
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	436 969	121 060	315 909	46 003
Aménagement des locaux en cours – Centre de Sherbrooke	81 653		81 653	
	<u>721 121</u>	<u>248 042</u>	<u>473 079</u>	<u>93 827</u>
	<u>2020</u>			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	157 271	80 445	76 826	31 574
Équipement informatique	4 569	2 594	1 975	1 655
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	378 942	100 395	278 547	37 530
	<u>540 782</u>	<u>183 434</u>	<u>357 348</u>	<u>70 759</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2021

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les sommes à remettre à l'État totalisent 38 192 \$ au 31 mai 2021 (40 816 \$ au 31 mai 2020).

9 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau du Québec pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs du régime sont déterminées en date du 31 mai de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2023 en date du 31 décembre 2022.

La quote-part de l'École du Barreau en ce qui a trait à la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations définies du Barreau du Québec s'établit comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	8 914 700	8 151 400
Juste valeur des actifs du régime	11 075 900	9 584 500
	2 161 200	1 433 100
Provision pour moins-value	(2 161 200)	(1 433 100)
Situation de capitalisation – surplus et actif au titre des prestations définies	<u>–</u>	<u>–</u>

Le Barreau du Québec a également mis en place un régime à cotisations définies le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés de l'École du Barreau embauchés à partir de cette date doivent participer à ce régime.

10 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 2 428 567 \$ pour les locaux à Québec, à Gatineau et à Sherbrooke, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), en vertu de contrats de location échéant le 31 décembre 2025, le 31 juillet 2021 et le 30 juin 2031. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 430 648 \$ en 2022, à 365 065 \$ en 2023, 2024 et 2025, et à 265 210 \$ en 2026.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2021

11 - ÉVENTUALITÉS

L'École du Barreau fait l'objet de poursuites par des étudiants. La direction est d'avis que ces poursuites sont non fondées et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'École du Barreau est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec. L'École du Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les droits de scolarité à recevoir et les intérêts courus, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École du Barreau.

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'École du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de change.

Risque de prix autre

L'École du Barreau est exposée au risque de prix autre en raison de la quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument.

La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose aussi indirectement l'École du Barreau au risque de prix autre.

Barreau du Québec – École du Barreau

Notes complémentaires

au 31 mai 2021

12 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École du Barreau est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École du Barreau est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
AUTRES REVENUS		
Redevances	48 358	97 481
Revenus d'examens – avocats français	37 030	32 549
Revenus d'examens – avocats canadiens	95 608	85 425
Revenus – cours et documentation		1 057
Centre d'accès à l'information juridique	62 346	62 283
Revenus accessoires par rapport aux droits de scolarité	3 886	29 254
Formation en ligne (Web Pro)	47 641	35 043
Autres	4 073	3 847
	<u>298 942</u>	<u>346 939</u>
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	747 418	661 507
Charges locatives et frais d'occupation	63 250	64 345
Frais de déplacement et de séjour	211	1 351
Entretien et réparations	1 066	2 275
Fournitures de bureau	1 070	3 283
Frais postaux	2 332	3 849
Télécommunications	3 025	4 161
Publicité		3 465
Honoraires	248 930	122 038
Frais bancaires	165 709	160 099
Impression	558	1 615
Cotisations	4 241	2 691
Frais divers, incluant une contribution au Service des greffes du Barreau du Québec (60 347 \$; 61 790 \$ en 2020)	61 629	64 919
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	5 862	5 994
	<u>1 305 301</u>	<u>1 101 592</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<i>SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS</i>		
Direction		
Traitements et charges sociales	610 178	648 774
Charges locatives et frais d'occupation	66 412	73 604
Frais de déplacement et de séjour		3 079
Stages internationaux	75 000	116 115
Entretien et réparations	3 748	2 343
Fournitures de bureau	3 730	6 807
Frais postaux	2 402	2 066
Télécommunications	11 207	18 055
Documentation aux étudiants	408 146	500 873
Honoraires de consultants	58 392	57 546
Activités des étudiants		5 608
Cotisations	8 532	12 974
Frais divers	909	1 897
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	15 822	976
	<u>1 264 478</u>	<u>1 450 717</u>
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	184 993	221 065
Enseignement	2 857 703	2 240 936
Formation des professeurs	132 531	17 677
	<u>3 175 227</u>	<u>2 479 678</u>
Évaluations		
Préparation et traduction	220 465	114 034
Tenue des séances	12 500	135 066
Correction et révision	96 275	150 279
Rencontres postévaluations	39 565	70 707
	<u>368 805</u>	<u>470 086</u>
	<u><u>4 808 510</u></u>	<u><u>4 400 481</u></u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE MONTRÉAL</i>		
Traitements et charges sociales	564 592	570 224
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de 46 003 \$ d'amortissement d'aménagement des locaux (37 530 \$ en 2020) et un montant de 1 270 \$ d'amortissement de mobilier (1 270 \$ en 2020)	397 421	393 634
Frais de voyage		769
Location d'équipement	360	360
Entretien et réparations	300	1 662
Fournitures de bureau	1 995	5 691
Frais postaux	2 683	3 476
Télécommunications	3 010	3 792
Cotisations	2 121	2 691
Impression	1 108	4 781
Frais divers	6 375	1 241
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	18 868	18 868
	998 833	1 007 189
<i>CENTRE DE QUÉBEC</i>		
Traitements et charges sociales	341 573	434 387
Charges locatives	271 669	292 790
Frais de voyage	495	912
Location d'équipement	360	360
Entretien et réparations	2 868	3 504
Fournitures de bureau	1 258	6 157
Frais postaux	1 046	1 118
Télécommunications	7 705	7 998
Sécurité	1 683	988
Cotisations et formation	1 358	4 044
Frais divers	1 632	1 541
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	1 645	1 645
	633 292	755 444

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
<i>CENTRE DE GATINEAU</i>		
Traitements et charges sociales	269 618	268 124
Charges locatives	66 455	68 055
Frais de voyage		181
Location d'équipement	360	360
Fournitures de bureau	1 067	2 447
Frais postaux	949	1 323
Télécommunications	4 655	5 271
Cotisations et formation	2 079	2 898
Frais divers	1 213	1 095
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	2 673	2 673
	<u>349 069</u>	<u>352 427</u>
<i>CENTRE DE SHERBROOKE</i>		
Traitements et charges sociales	391 665	372 814
Charges locatives	119 681	128 229
Frais de voyage	64	197
Location d'équipement	360	360
Entretien et réparations	10 366	17 731
Fournitures de bureau	1 297	2 583
Frais postaux	1 141	1 079
Télécommunications	12 497	11 995
Impression	522	1 658
Sécurité	236	236
Cotisations et formation	2 069	2 633
Frais divers	1 916	1 985
Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	1 684	1 804
	<u>543 498</u>	<u>543 304</u>
<i>FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC</i>		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	362 559	324 512
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	(125 000)	(125 000)
	<u>237 559</u>	<u>199 512</u>

Barreau du Québec – École du Barreau

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mai 2021

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
COMITÉS		
Honoraires	138 532	59 728
Frais de déplacement et de séjour		9 572
Frais divers	<u>1 340</u>	<u>529</u>
	<u><u>139 872</u></u>	<u><u>69 829</u></u>
PROJETS		
Stratégie de communication	4 868	
Réforme du programme	133 128	264 333
Bien-être psychologique	<u>3 280</u>	<u>10 053</u>
	<u><u>141 276</u></u>	<u><u>274 386</u></u>